

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Transfert des activités aériennes à Crossair AG mené à bien conformément aux plans –
Vente de Cargologic AG et de la participation dans Volare Group – Vente de l'intérêt
économique dans 17 avions – Enquête sur les responsabilités: le travail a débuté**

Küsnacht-Zurich, le 5 avril 2002. Le 31 mars 2002, le transfert des activités aériennes de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG à Crossair AG a été mené à bien conformément aux plans et sans problèmes. Ce résultat satisfaisant a été obtenu, en dépit de la complexité du contexte, grâce à un engagement exceptionnel de la part de toutes les parties prenantes. Le commissaire remercie les collaborateurs du groupe Swissair pour le travail accompli et souhaite à Crossair AG bon vol vers un avenir prometteur.

Vente de Cargologic AG

Comme les médias l'ont déjà annoncé, le juge du concordat du Tribunal de district de Zurich a approuvé, par décision du 19 mars 2002, la vente de la totalité du capital-actions de Cargologic AG, Kloten, et le transfert des droits à la marque "Cargologic" ainsi qu'aux noms de domaine "cargologic.com", "cargologic.org", "cargologic.info" et "cargologic.biz" à la société Rhenus Alpina AG, Bâle. Cargologic AG se trouve en sursis concordataire. Dans le contrat de vente, l'acquéreur s'engage à assainir la société. L'obligation d'assainissement englobe toutes les créances annoncées lors de l'appel aux créanciers et non contestées par Cargologic AG. Les parties ont convenu de ne pas divulguer le prix de vente. Le commissaire se réjouit de ce qu'il a été possible de trouver une solution satisfaisante pour les créanciers et les collaborateurs de Cargologic AG. En cas de sursis concordataire ou de faillite de Cargologic AG, les collaborateurs auraient été licenciés et les créanciers auraient dû renoncer à au moins une partie de leurs créances.

Vente de la participation dans Volare Group

Par décision du 20 mars 2002, le juge du concordat du Tribunal de district de Zurich a approuvé la vente de la participation de 48,62% dans le capital-actions de Volare Group S.p.A. et de 19 367 133 obligations convertibles de Volare Group S.p.A., appartenant à SAirLines, à Monsieur Gino Zocchai au prix total de CHF 21 572 044,--. En même temps, le juge du concordat a autorisé SAirGroup à réduire sa créance sur Air Europe de CHF 20 millions à CHF 14 214 708,--. Gino Zocchai est le président du conseil d'administration de Volare Group. L'accord devrait permettre de recapitaliser, et donc de sauver Volare Group qui est en mauvaise posture, ainsi que ses filiales. Cette cession procurera aux sociétés du groupe Swissair non seulement le produit de la vente mais aussi de meilleures perspectives quant au paiement de leurs créances. L'accord a été conclu sous réserve de l'assentiment des autorités antitrust italiennes.

Vente de l'intérêt économique dans 17 avions

Par décision du 22 mars 2002, le juge du concordat du Tribunal de district de Bülach a autorisé Flightlease AG à vendre à Crossair AG, pour un prix de USD 390 millions, son intérêt

économique dans 17 avions relevant d'une structure de "German Leverage Lease". Le transfert des contrats de leasing s'effectue avec effet au 31 mars 2002. Sur le prix de vente brut, les sociétés Flightlease recevront, une fois toutes les déductions réalisées, un produit net de plus de USD 100 millions. Cet accord a permis d'éviter la résiliation imminente des contrats de leasing par les sociétés de leasing, ce qui aurait entraîné le paiement de dommages-intérêts contractuels de l'ordre de EUR 75 millions.

Enquête sur les responsabilités des organes de SAirGroup

L'apurement du catalogue de questions ayant été mené à bien, la société de conseil Ernst & Young AG, Zurich, mandatée par le commissaire, a commencé son activité d'enquête il y a quelques jours. Un premier rapport intermédiaire devrait être présenté fin juin 2002, au moment des assemblées des créanciers.

Pour de plus amples renseignements

- Site Web du commissaire: www.sachwalter-swissair.ch
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88